



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction du Personnel
Enseignant

Dossier suivi par

Stéphanie GENTET
Téléphone
05 61 17 74 25

Fax
05 61 17 74 65

Mél.
Dpe@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Toulouse, le 19 MARS 2012

Le Recteur de l'Académie de TOULOUSE
à
Monsieur Marc GINESTE
Secrétaire académique
SE UNSA

Objet : Avancement à la hors classe des professeurs de lycée professionnel

Par courrier en date du 12 mars 2012, vous sollicitez une modification du barème applicable pour l'avancement de grade des professeurs de lycée professionnel.

Vous souhaitez en effet une harmonisation des pratiques académiques concernant les bonifications octroyées au titre du parcours de carrière.

Jusqu'alors, seuls pouvaient bénéficier des 50 points de bonification les agents au 11^{ème} échelon y ayant accédé au choix ou au grand choix et ceux qui, malgré un passage à l'ancienneté, cumulaient deux avis « exceptionnel ».

L'harmonisation des barèmes consisterait ainsi à abaisser le niveau d'exigence pour les agents au 11^{ème} échelon passés à l'ancienneté en leur octroyant la bonification susmentionnée dès lors qu'ils détiennent un avis « exceptionnel » et un avis « fort » ou deux avis « fort ».

Adoptée désormais pour tous les corps, cette modification me semble tout à fait légitime et sera appliquée dès cette année, lors de la campagne à venir.

Je vous rappelle par ailleurs que, lors de la Commission Administrative Paritaire Académique du 7 juin 2011, il a été également décidé de réintroduire la bonification de 15 points pour une bi-admissibilité à l'agrégation.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire général de l'académie.



Jean PIERRE